



TENNIS CLUB DE CREPY EN VALOIS  
4 Bis, Rue Henri Laroche  
60800 CREPY EN VALOIS

Monsieur le Maire  
Mairie de Crépy en Valois  
Avenue du Général Leclerc  
60800 CREPY EN VALOIS

Crépy en Valois, le 05 Novembre 2016.

**Objet** : Courrier de Monsieur Christophe Carré aux membres du Conseil Municipal de la ville de Crépy en Valois.

**Copie** : Monsieur le Président de l'USC

Monsieur le Maire,

Monsieur Carré, adhérent du Tennis Club, a récemment adressé un courrier à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Après trente-cinq ans de services en tant que secrétaire, il n'a pas été réélu au Comité de Direction par l'Assemblée Générale de Juin 2014 : en conséquence, depuis cette date, Monsieur Carré ne cesse de jeter l'opprobre sur le travail du nouveau Comité de Direction.

Au cours de ses années passées au Comité de Direction, Monsieur Carré a été à l'origine de la démission de multiples membres de Comité et a également entraîné celle, récente, de mon prédécesseur. Ses emails de critique et de réclamation sont incessants. Il ne supporte pas que son opinion et ses choix ne soient pas suivis. Son attitude a pu entre autre être constatée par Monsieur Hallade et Monsieur Demarest, Président de l'USC, lors de nos quatre dernières Assemblées Générales.

Depuis son élection en juin 2014, le Bureau a choisi de ne pas répondre à ses attaques : nous savons que nos réponses ne le satisferont de toute façon pas, tant qu'elles n'iront pas dans son sens. Sans réponse de notre part, il s'adresse en direct à d'autres instances : Mairie, Ligue de Picardie, Fédération Française de Tennis, Tribunal de Grande Instance de Senlis... Nous gérons le Club de notre mieux, en conciliant ce travail avec nos activités professionnelles et n'avons pas de temps à perdre dans des joutes épistolaires avec cet adhérent nocif à la bonne vie de l'Association .

J'ai ainsi pris connaissance de ce courrier qui vous a été adressé et qui pose notamment un discrédit malsain sur la rigueur des comptes tenus quotidiennement par notre trésorier et vérifié par un Cabinet Comptable, le cabinet Axelle Expertise en l'occurrence. Je tiens par la présente à insister sur la bonne foi et l'intégrité de notre trésorier, de notre Bureau, de notre Comité de Direction et de notre cabinet comptable.

Nous faisons le meilleur usage des subventions accordées par la Commune à notre Association, au service de l'ensemble de nos adhérents. Nous tenons en toute transparence à votre entière disposition l'ensemble de nos documents comptables pour une vérification par vos services afin de vous en assurer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Tennis Club de Crépy en Valois,  
Le Président, Julien COCONI